

12)

DEMANDE DE BREVET D'INVENTION

A1

22) Date de dépôt : 04.11.98.

30) Priorité :

43) Date de mise à la disposition du public de la
demande : 05.05.00 Bulletin 00/18.

56) Liste des documents cités dans le rapport de
recherche préliminaire : *Se reporter à la fin du
présent fascicule*

60) Références à d'autres documents nationaux
apparentés :

71) Demandeur(s) : COLLAS PASCAL — FR.

72) Inventeur(s) : COLLAS PASCAL.

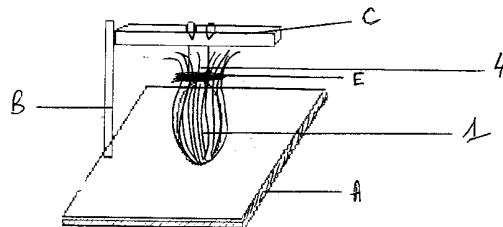
73) Titulaire(s) :

74) Mandataire(s) :

54) VASES DE DIFFÉRENTES FORMES A DOUBLE PAROI SYNTHÉTIQUE AINSI QUE SON PROCÉDE DE FABRICATION.

57) Le procédé de fabrication d'un récipient à double paroi est caractérisé en ce que l'on place un tissu préalablement enduit de résine sur une surface plate puis on le recouvre par une feuille de matière plastique de dimensions plus petites, on fixe sur cette feuille un noyau amovible et on replie le tissu emprisonnant la feuille de matière plastique autour de ce noyau amovible pour en prendre sa forme.

Le récipient à double paroi est caractérisé en ce qu'il comporte une paroi extérieure en tissu enduit de résine et non modifiable dans lequel est emprisonné une feuille de matière plastique de dimension plus petite assurant l'étanchéité de ce récipient.



La présente invention se rapporte à des vases de différentes formes à double paroi de matières synthétiques ainsi que son procédé de fabrication.

On a déjà proposé et utilisé en pratique, dans le passé, divers types de vases à double paroi dont la paroi est composée de tissus, résiné ou non. Les vases à double paroi de la technique antérieure ont été fabriqués jusqu'à présent autour d'un récipient en verre ou en terre cuite, le récipient intérieur assurant la forme définitive du vase mais augmentant les coûts de matières premières, de transport et de fragilité. On peut ou on a proposé et utilisé en pratique un récipient ou contenant composé uniquement de tissu enduit de résine, l'inconvénient réside dans le contact entre toutes matières organiques destinées ou non à la consommation et la résine appliquée sur le tissu, les résines 100% alimentaires et résistantes à l'eau sont très onéreuses, d'où un surcoût de matières premières.

Par conséquent, la présente invention a, notamment, pour but :

- de réaliser un récipient à double paroi dont la paroi intérieure assure l'étanchéité en épousant les formes de la paroi extérieure
- de réaliser un récipient à double paroi qui est moins onéreux que les récipient connus
- de construire un récipient à double paroi original par sa réalisation et sa qualité esthétique
- de construire un récipient à double paroi sans limitation de formes, celles-ci étant conditionnées par celle du noyau intérieur
- de proposer un procédé de fabrication d'un récipient à double paroi comportant un noyau de modelage amovible

La présente invention se rapporte à des vases de différentes formes à double paroi comprenant en extérieur un tissu rigidifié par de la résine et une paroi intérieure la même forme que la paroi extérieure mais de dimension plus petite et dont au moins la paroi latérale est fixée dans la paroi latérale formée par le tissu. La paroi intérieure assurant l'étanchéité et le non contact de toutes matières contenues dans ce récipient avec le tissu.

La présente invention a également pour objet un procédé de fabrication de tels vases à double paroi dans lequel un tissu préalablement enduit de résine est posé sur une surface plate puis recouvert par une feuille de matière plastique étanche de dimensions plus petites, un noyau amovible est ensuite posé en son centre et le tissu est préalablement enduit de

résine et la feuille de matière plastique étanche sont formés autour de ce noyau pour en prendre la forme, des liens de serrage emprisonnant le tissu autour du noyau. Le tissu durci, la feuille de matière plastique étanche se retrouve prise dans ses plis et devient solidaire de l'ensemble,
5 on retire le noyau et on obtient un vase dur et étanche limitant les coûts de fabrication et de transport.

D'autres caractéristiques et avantages de l'invention ressortiront de la description qui va suivre, donnée à titre d'exemple non limitatif et en regard des dessins annexés, sur lesquels :

10 La figure 1 est une vue du dessus représentant la disposition et l'ordre chronologique à appliquer pour la réalisation d'un contenant à double paroi ou (1) le tissu préalablement imprégné de résine est recouvert par (2) une pellicule de matière plastique de plus petites dimensions et ou (3) le noyau est posé en leur centre (1) (2) et maintenu par (4) un axe de
15 maintient

La figure 2 est une vue de coté des éléments (1) (2) (3) (4) de la figure 1 accompagné d'une surface plate (A) de plus grande dimension que la feuille de tissus résinée (1) permettant le maintien d'une potence (B) ou
20 est fixé une planche de maintien (C) sous laquelle l'axe de maintien (4) du noyau amovible (3) se fixe. Des pinces (D) destinées à retenir le tissu y sont également fixées

La figure 3 est une vue de coté représentant le tissu imprégné de résine (1) remonté et fixé par des pinces (D) et emprisonnant les éléments (2)
25 (3) et (4).

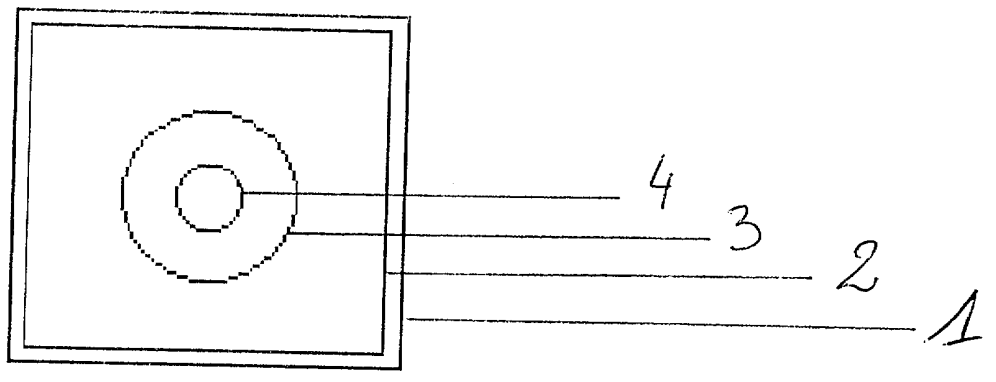
La figure 4 est une vue de coté représentant (1) (2) (3) un lien de serrage (E) facultatif permettant d'obtenir une esthétique différente

La figure 5 est une coupe verticale montrant une forme de vase non limitative ou l'axe de maintien (4) est retiré après durcissement du tissu
30 imprégné de résine et ou le noyau (3) dans le cas représenté est un ballon dégonflé après durcissement. Le noyau présenté offre une possibilité technique non limitative à un ballon, ce noyau pouvant être composé de nombreuses façons du mouvement que celui ci est amovible

REVENDICATIONS :

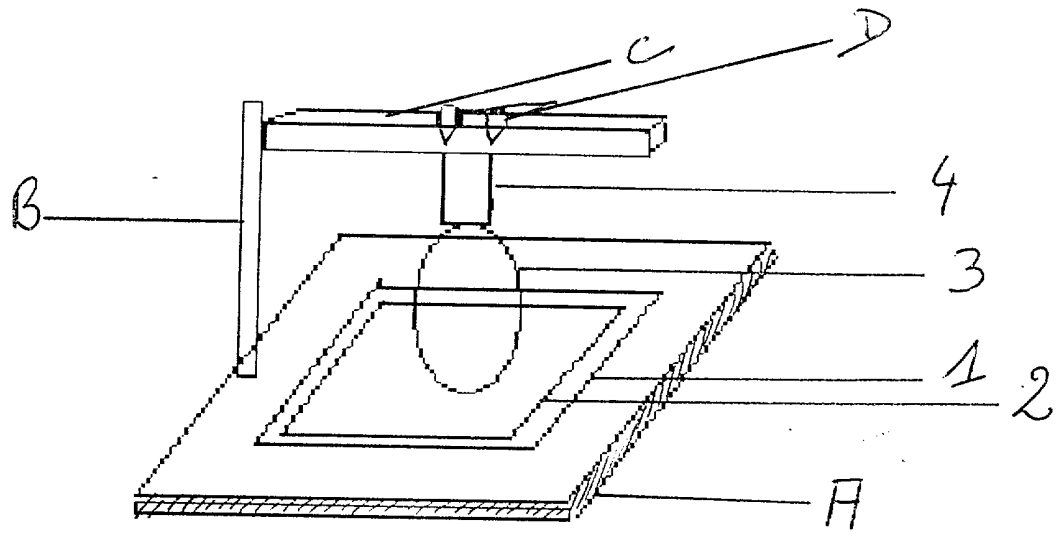
- 5 -1 Récipient à double paroi, caractérisé en ce qu'il comporte une paroi extérieure en tissu enduit de résine et non modifiable dans lequel est emprisonné une feuille de matière plastique de dimension plus petite assurant l'étanchéité de ce récipient
- 2 Récipient à double paroi selon la revendication 1 caractérisé par le fait qu'il n'y a pas de contact entre le tissu résiné et le contenu .
- 10 -3 Procédé de fabrication d'un récipient à double paroi, caractérisé en ce que l'on place un tissu préalablement enduit de résine sur une surface plate puis on le recouvre par une feuille de matière plastique de dimensions plus petites, on fixe sur cette feuille un noyau amovible et on repli le tissu emprisonnant la feuille de matière plastique autour de ce noyau amovible pour en prendre sa forme
- 15 -4 Procédé selon la revendication 3 caractérisé par le fait que la feuille de matière plastique est imbriquée dans les plis formés par le tissu enduit de résine.

FIG 1:



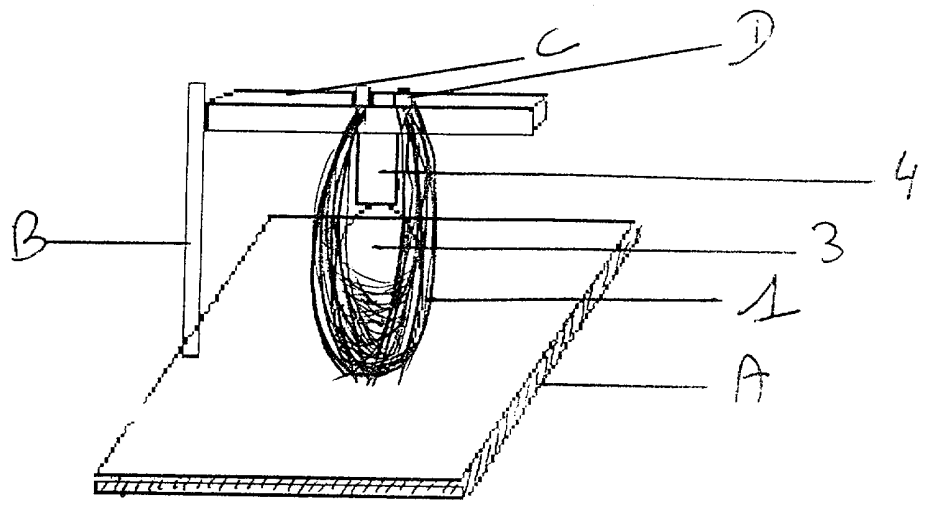
5

FIG 2:



10

FIG 3:

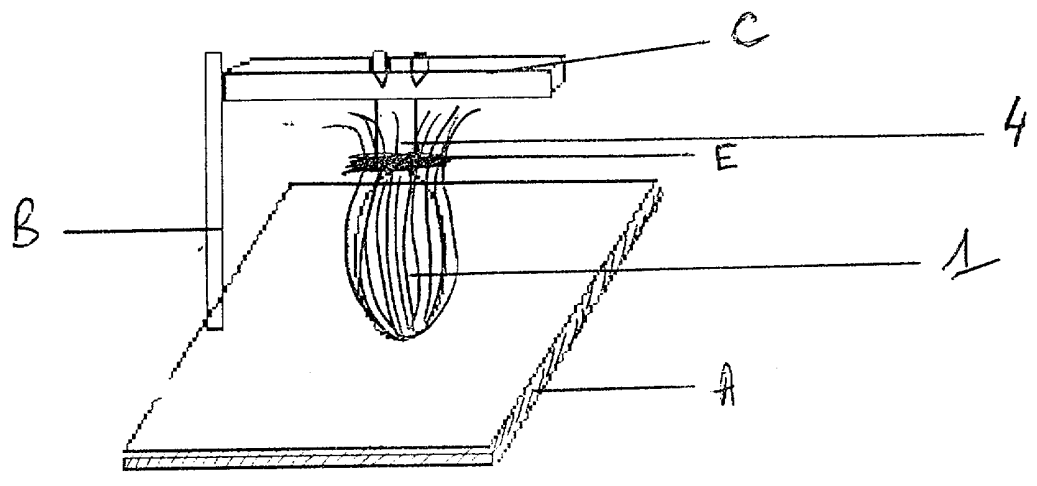


15

5

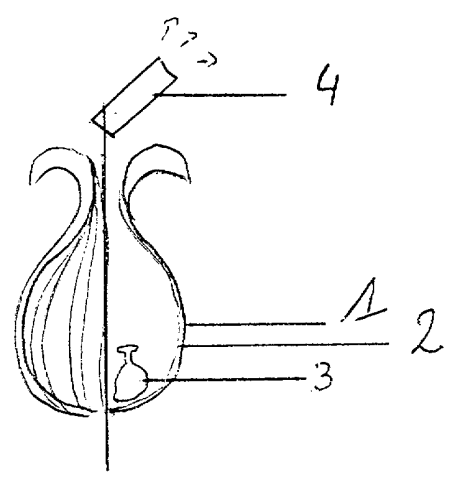
FIG 4:

10



15

FIG 5:



INSTITUT NATIONAL
de la
PROPRIETE INDUSTRIELLE

**RAPPORT DE RECHERCHE
PRELIMINAIRE**
établi sur la base des dernières revendications
déposées avant le commencement de la recherche

N° d'enregistrement
national

FA 568717
FR 9814693

DOCUMENTS CONSIDERES COMME PERTINENTS		Revendications concernées de la demande examinée
Catégorie	Citation du document avec indication, en cas de besoin, des parties pertinentes	
X	GB 2 249 717 A (CANPAX LIMITED) 20 mai 1992 * abrégé *	1,2
A	US 5 651 232 A (WEDER) 29 juillet 1997 * revendication 6; figures 8,10 *	1,3,4
A	US 5 816 021 A (WEDER) 6 octobre 1998 * abrégé; figure 3 *	1,3,4
A	FR 2 589 436 A (FLATTET) 7 mai 1987 * figures *	1,3
A	GB 794 340 A (BRAND & CO.) * revendication 1 *	3
		DOMAINES TECHNIQUES RECHERCHES (Int.CL.6)
		A47G B29C B65D
Date d'achèvement de la recherche		Examineur
2 juillet 1999		Beugeling, G.L.H.
<p>CATEGORIE DES DOCUMENTS CITES</p> <p>X : particulièrement pertinent à lui seul Y : particulièrement pertinent en combinaison avec un autre document de la même catégorie A : pertinent à l'encontre d'au moins une revendication ou arrière-plan technologique général O : divulgation non-écrite P : document intercalaire</p> <p>T : théorie ou principe à la base de l'invention E : document de brevet bénéficiant d'une date antérieure à la date de dépôt et qui n'a été publié qu'à cette date de dépôt ou qu'à une date postérieure. D : cité dans la demande L : cité pour d'autres raisons & : membre de la même famille, document correspondant</p>		

1

EPO FORM 1503 03.82 (P04C13)